

mardi, 20. Décembre 2016



# **SOMMAIRE** Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie	2
M. Abdelkader Ouali sur les espaces hydroagricoles	2
Certification des produits "Halal" : Un délai de six mois pour se mettre en conformité	2
Reprise des travaux en plénière au Sénat : Projets de loi sur la retraite et PME	3
Clôture du salon international de la datte : 12,6 millions de quintaux en 2019	4
Prix à l'importation des produits alimentaires : Tendance mitigée	5
Importations de lait : Baisse de plus de 25% de la facture	5
Port commercial d'El Hamdania : Les travaux seront lancés en mars 2017	6
Une amélioration de près de 6% des recettes fiscales à fin septembre 2016	7
Angem: 775 734 bénéficiaires de microcrédits au 30 septembre	7
Rencontres cinématographiques de H-Messaoud: Booster l'investissement dans le cinéma	7
Commerce	8
Téléphonie: La 4G de Ooredoo bientôt disponible dans 31 wilaya	8
Transactions & Contrats	8
Crédit à la consommation-véhicules: convention entre Al Salam Bank et TMC	8
Régions	9
Extension du tramway de Constantine : Un projet phare	9



Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger Accueil & Bureaux : Villa Malglaive 01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032 cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR WWW.CCIAF.ORG

### **MARCHE & ECONOMIE**

# M. Abdelkader Ouali sur les espaces hydroagricoles

**Source : El Moudjahid** 

A l'issue de la seconde journée de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Sétif, le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, accompagné du wali, du président de l'APW et des autorités civiles et militaires, s'est penché sur trois points importants inhérents à la visite de la première tranche du périmètre qui sera irrigué à partir du système Est des grands transferts, la réhabilitation du système d'AEP de la ville de Sétif et la clôture du Séminaire régional sur le partenariat pour l'environnement.

Ainsi, après avoir inspecté la veille les différents chantiers des deux systèmes Est et Ouest destinés à transférer 313 millions de m3 vers les hautes plaines sétifiennes à partir des barrages de Ighil Emda et d'Erraguene à l'effet de renforcer et de sécuriser l'alimentation en eau potable dans 28 communes pour plus de 1.500.000 habitants et permettre d'irriguer plus de 36.000 hectares de terres agricoles, le ministre a inspecté hier le périmètre d'irrigation de 15.800 hectares dont une première tranche de 9.319 hectares est en voie d'équipement, atteignant même un taux de 56 % dans une dynamique que ne manquera pas de souligner le ministre qui consacrera une large part de son intervention à l'hydroagricole et la contribution du secteur des ressources en eau à ce volet économique stratégique.

En s'entretenant avec les réalisateurs de ce projet, dont le coût est de 9,4 milliards de dinars, qui feront état de la création de 18.000 emplois indirects et 8.000 autres permanents, le ministre insistera particulièrement sur la nécessité de sectoriser ce périmètre et d'œuvrer par lots pour une livraison progressive à la production.

Un grand projet auquel viendront s'ajouter les 20.000 hectares qui seront irrigués à partir du barrage de Draa Ediss par le système Est, dans la commune de Tachouda. Tout l'avenir de cette grande région du pays repose sur ce projet structurant, dira le ministre, non sans revenir sur l'impact de ces grands transferts qui s'inscrivent dans une vision de solidarité entre les wilayas à forte pluviométrie et celles où il pleut moins.

Sur le chantier de réhabilitation du système d'AEP de la ville de Sétif, qui fait partie d'un programme pour 11 villes du pays et touche pour cette seule ville 205 km de réseaux et 25.000 branchements avec la réhabilitation de 24 ouvrages de stockage et 13 stations de pompage pour un taux d'avancement actuel de 34%, le ministre instruira les réalisateurs du projet de métro à s'inscrire dans une totale coordination avec les responsables de cette wilaya.

A la maison de la culture Houari-Boumediene, le ministre écoutera ensuite les recommandations des 3 ateliers du séminaire régional sur le partenariat pour l'environnement. Aux organisations sous tutelle, le ministre sera catégorique : « Sortez de vos laboratoires, sortez de vos murs pour aller investir le terrain de la sensibilisation et de la proximité, loin des actions conjoncturelles», appelant par la même les directeurs de wilaya de l'environnement à mettre en place « un programme consistant à s'imposer et à faire appliquer la réglementation, sachant que la mission qui vous incombe ne s'arrête pas aux enquêtes et que bien des missions relevant de la centrale vont être décentralisées ».

# <u>Certification des produits "Halal" : Un délai</u> <u>de six mois pour se mettre en conformité</u>

Source: El Moudjahid

Les conditions et modalités d'apposition de la mention "halal" pour les denrées alimentaires sont désormais réglementées par un arrêté interministériel, publié au dernier Journal Officiel. L'article 2 de cet arrêté souligne que la mention "halal" est une marque collective. Aussi, « les caractéristiques de son identification ainsi que les conditions de son octroi sont déterminées par l'organisme national chargé de la normalisation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, et cela après avis du comité, prévu par l'article 7 ci-dessous».

L'article 7 stipule justement qu'il est créé, auprès du ministère chargé de la Protection du consommateur et de la Répression des fraudes, un comité national de suivi de la certification et du marquage "halal" des denrées alimentaires concernées. Ce comité est chargé, notamment, d'examiner et de donner un avis sur les procédures de certification "halal", conformément aux dispositions de l'arrêté ainsi qu'à la réglementation applicable en matière de denrées alimentaires "halal"; sur les demandes de reconnaissance des certificats "halal" délivrées par des organismes certificateurs étrangers ainsi que les demandes de reconnaissance mutuelle avec les organismes certificateurs "halal" étrangers. Il est relevé, d'autre part, dans l'article 8, que le comité, présidé par le ministre chargé de la Protection du consommateur et de la Répression des fraudes ou son représentant, est composé d'un représentant du ministre chargé des Affaires religieuses, d'un représentant du ministre chargé de l'Agriculture, d'un représentant du ministre chargé de l'Industrie et d'un représentant du ministre chargé de la Santé.

Pour leur part, les opérateurs et producteurs locaux se sont vus octroyer par les pouvoirs publics un délai de six mois, soit jusqu'au mois de juin 2017, afin de se mettre en conformité.

Pour ce qui est des représentants des organismes et établissements publics, le comité est composé également d'un représentant du Haut Conseil Islamique, d'un représentant de l'Organisme algérien d'accréditation, d'un représentant de l'Institut national algérien de la propriété industrielle, d'un représentant du Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage, d'un représentant de l'Institut Pasteur d'Algérie, d'un représentant du Centre national de toxicologie et d'un représentant de l'Institut national de la médecine vétérinaire, membre. Il est noté également que le comité peut faire appel à toute personne reconnue pour ses compétences, susceptible de l'éclairer dans ses travaux.

Le comité élabore et adopte son règlement intérieur. Il convient de signaler, dans ce contexte, que les membres de ce comité sont nommés par décision du ministre chargé de la Protection du consommateur et de la Répression des fraudes, pour une période de trois années renouvelable, sur proposition de l'autorité dont ils relèvent.

La liste des denrées alimentaires concernées par l'obligation de l'apposition de la mention "halal" est fixée par le comité et la liste des denrées alimentaires concernées est diffusée sur les sites web officiels des ministères chargés de la Protection du consommateur et de la Répression des fraudes, des Affaires religieuses, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et, par tout autre moyen approprié. Elle est disponible, également, aux niveaux des organismes et établissements publics cités au niveau de l'article 8. Il est mis en exergue dans

l'article 6 du même document que le certificat de conformité "halal" des denrées alimentaires importées doit être délivré par des organismes habilités dans leurs pays d'origine et reconnus par le comité.

Remarque importante à retenir, l'apposition de la mention "halal" n'est autorisée que pour les denrées alimentaires, répondant aux exigences fixées par les dispositions du présent arrêté ainsi que la réglementation en vigueur. L'apposition de la mention "halal" doit être justifiée par un certificat de conformité "halal" délivré par l'organisme national chargé de la normalisation. Selon les dispositions de l'article 10, l'entrée en vigueur des dispositions de l'arrêté est fixée à six mois, à compter de la date de sa publication au Journal Officiel. L'arrêté a été élaboré par cinq départements ministériels à savoir, le Commerce, l'Industrie et les Mines, les Affaires religieuses et les Wakfs, l'Agriculture, le Développement rural et la Pêche et celui de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Pour rappel, le règlement technique définissant les exigences réglementaires auxquelles doivent répondre les denrées alimentaires "halal" était entré en vigueur en vertu d'un arrêté interministériel datant d'avril 2014 dans le sillage du décret de novembre 2013 relatif à l'information du consommateur. Il a pour objectif de maîtriser et de renforcer le contrôle des denrées alimentaires "halal" et de satisfaire l'attente légitime du consommateur musulman quant à l'origine des denrées alimentaires mises en vente et leurs ingrédients.

Reprise des travaux en plénière au Sénat : Projets de loi sur la retraite et PME

Source: El Moudjahid

Sous l'égide de son président Abdelkader Bensalah, le Conseil de la Nation (Sénat) reprendra ce matin ses travaux en session ordinaire qui seront consacrés à la présentation de deux projets de loi déjà adoptés par les parlementaires de l'APN. Il s'agit du projet de loi relatif à la retraite et celui relatif à l'orientation et le développement des PME, précise t-on, dans un communiqué rendu public par le Sénat. Pour le premier projet de loi, celui évoquant dans son contenu les nouvelles dispositions liées à la retraite, son adoption, fin novembre dernier, par la majorité des députés de l'APN, a été marqué par l'introduction amendement décidé sur orientation du président de la République Abdelaziz Bouteflika, très vite approuvé par l'APN. L'amendement en guestion qui a été communiqué par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, stipule que « sans préjudice des dispositions de la loi, il est possible d'attribuer pendant deux années la pension de retraite, avec jouissance immédiate au profit des travailleurs salariés, âgés de 58 ans en 2017 et de 59 ans en 2018 et qui ont totalisé 32 années au moins de service effectif avant donné lieu au versement de cotisations ». Le droit à la pension de la retraite est concédé, dans ces cas précis «à la demande exclusive du travailleur salarié», est-il également précisé dans l'amendement introduit sur orientation du chef de l'Etat. Rappelons que les plus en vue des dispositions contenues dans le nouveau projet de loi relatif à la retraite substantiellement sur le maintien de l'âge minimum de la retraite à 60 ans et le maintien de la possibilité de départ à la retraite pour la femme travailleuse, à sa demande, dès l'âge de 55 ans. A l'origine, cette décision a fait l'objet de concertation, puis d'approbation par le gouvernement, le patronat et le partenaire social qu'est l'UGTA, lors d'une réunion de la tripartite. La même décision comprend de surcroit la suppression du départ à la retraite anticipée avant constitué, pour un

temps, une mesure exceptionnelle, qui n'a pas lieu d'être aujourd'hui, eu égard à la conjoncture actuelle du pays marquée par l'amenuisement de ses recettes financières.

Cette orientation est accompagnée d'un argumentaire prôné par les autorités publiques et dont le contenu est difficile à contredire, compte tenu de sa pertinence tirée de la réalité du terrain en rapport notamment avec les difficultés financières de la Caisse nationale des retraites (CNR). En effet, les arguments, tous indéniables, ayant justifié le retour à la retraite à 60 ans, étaient surtout de nature à susciter un élan de solidarité de la base citoyenne en général et de la communauté active et ses différentes représentations syndicales en particulier. Gageons en outre qu'une retraite à 60 ans est une mesure conforme aux standards internationaux appliqués dans plusieurs pays. Dans certains pays, notamment européens, le départ à la retraite est même fixé à 65 ans.

D'autre part, et pour revenir à la reprise des travaux aujourd'hui en session ordinaire au Sénat, il est prévu au menu la présentation du nouveau projet de loi d'orientation et de développement de la PME ayant pour principal objectif de mieux inscrire l'entreprise dans la nouvelle dynamique portant diversification de l'économie nationale déjà mis en application par les pouvoirs publics. Le texte a été adopté lors d'une séance plénière tenue sous la présidence de Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, et en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouchouareb, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia.

L'APN a approuvé 5 articles tels que prévus dans le texte de loi et 22 articles amendés par la Commission

des affaires économiques, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN.

Le texte prévoit plusieurs mesures de soutien à la PME notamment en matière de création, de recherche et développement, d'innovation, de développement de la sous-traitance, de financement d'actions de sauvetage et de reprise des activités des PME en difficulté mais viables.

Pour M. Bouchouareb, cette loi permettra de réunir les conditions favorisant une véritable relance et de relever les défis posés pour asseoir les bases d'une gestion transparente des PME.

# Clôture du salon international de la datte : 12,6 millions de quintaux en 2019

#### Source: El Moudjahid

C'est aujourd'hui que prend fin la 2e édition du Salon international de la datte de Biskra, lequel a connu un engouement considérable de la part des producteurs, distributeurs, exportateurs, agronomes, industriels,... et banquiers.

Outre la promotion de la production, les différents experts ont relevé la nécessité de la valorisation et de la transformation de la datte, ainsi que l'importance de la mécanisation dans la valorisation de la culture du palmier et les exigences de la qualité pour l'exportation du fruit. Ce qui a marqué ce Salon, c'est la conclusion d'accords avec d'importantes entreprises étrangères dont les malaisiennes afin d'accéder au marché asiatique, la création d'un «couloir vert», dédié au stockage de la datte, avec les services des Douanes et l'exploitation des restes de dattes pour fabriquer du papier et du charbon.

Seuls 5% de la production nationale de datte exportés

En termes de chiffres, l'on apprend de la cellule de communication du ministère de l'Agriculture que 28.000 tonnes de dattes ont été produites en 2015, dont 25 000 t de «Deglet Nour».

La production attendue pour l'année 2016 est de 10,2 millions de guintaux. A l'horizon 2019, les estimations tournent autour de 12,6 millions de quintaux. Pour atteindre les objectifs assignés, les autorités publiques comptent mettre en œuvre un programme reposant sur la création de nouvelles palmeraies, le développement des exportations, l'introduction de la datte dans le système de régulation des produits agricoles de large consommation et la préservation et la revalorisation de la biodiversité phoénicicole. Entre autres... Classée 8e exportateur mondial, l'Algérie n'arrive à exporter annuellement qu'environ 5% de la production nationale de dattes, ce qui représente un milliard de dollars d'échanges commerciaux mondiaux. Dans ce classement mondial, la Tunisie détient une part de 22% du marché mondial, le Pakistan (11%), l'Arabie saoudite (9%). Les experts sont unanimes à affirmer que l'Algérie possède des atouts qui restent inexploités pour bousculer le cercle fermé des exportateurs de ce produit très prisé par les consommateurs européens notamment.

# Le label... Deglet Nour

Certaines pistes se dessinent pour booster les exportations algériennes. Certains opérateurs algériens comptent orienter leurs exportations notamment vers d'autres pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. L'autre écueil auquel font face nos produits est lié au prix de la tonne de datte algérienne qui est vendue à

1.157 dollars, contre une moyenne de 2.500 dollars la tonne pour la datte tunisienne, 3.010 dollars la tonne pour la datte française, 4.262 dollars la tonne pour la datte allemande et 6.773 dollars la tonne pour le produit américain. Compte tenu de cette situation défavorable, les pouvoirs publics ont validé le label «IG» de Deglet Nour, de sorte qu'il est désormais impossible pour tout autre pays de s'approprier ce produit algérien. Ce label a également touché la figue sèche de Béni Maouche, dans la wilaya de Bejaia, et concernera à l'avenir l'olive de Sig et les béliers de la race d'Ouled Djellal.

# Prix à l'importation des produits alimentaires : Tendance mitigée

# Source : El Moudjahid

Les prix à l'importation par l'Algérie des produits alimentaires et agroalimentaires ont connu des tendances disparates durant les huit premiers mois de 2016 par rapport à la même période de 2015, apprend l'APS auprès du ministère du Commerce. Dans la catégorie des céréales, les prix à l'importation ont reculé à 311 dollars/tonne (usd/t) pour le blé dur (-32,5% par rapport à la même période de 2015), à 192 usd/t pour le blé tendre (-23,5%) et à 185 usd/t pour le maïs (-8,4%). De son côté, le prix d'achat des poudres de lait s'est établi à 2.302 usd/t (-21,2%).

Une baisse a touché également les huiles brutes (baisses allant de 1,7% à 9,31%) sauf pour l'huile brute de coco qui a enregistré une hausse (+9,6%) et d'autres huiles alimentaires brutes (+44,4%). Une hausse des prix à l'importation a touché aussi le sucre roux qui a été de 380 usd/t (+2,43%). Pour la catégorie des produits d'épicerie, une augmentation des prix moyens à l'importation a été observée pour les cafés

torréfiés(+52%), le thé (+6%,) les pâtes alimentaires (+5,2%), le lait infantile (+2,8%) et le sucre blanc (+0,8%). Par contre, les prix à l'importation du triple concentré de tomate ont reculé à 864 usd/t (-26,5%), le concentré de tomate à 1.157 usd/t (-19,5%), les cafés non torréfiés à 2.105 usd/t (-9,8%), le double concentré de tomate à 1.329 usd/t (-8,6%) et le riz à 529 usd/t (-6,4%). Pour les légumes secs, des baisses ont été observées pour les haricots secs à 949 usd/t (-27,7%) et les pois secs à 585 usd/t (-19,7%). En revanche, les prix à l'importation ont haussé pour les lentilles à 1.083 usd/t (+16%) et les pois chiches à 1.239 usd/t (+14,7%). Quant à l'ail, il a été importé à 1.689 usd/t, soit une hausse de 58%. Pour les viandes et poissons, les prix ont reculé pour les viandes bovines congelées à 3.029 usd/t (-10,6%), pour celles réfrigérées à 3.608 usd/t (-9,7%) et pour les poissons congelés à 1.517 usd/t (-4,8%). En dehors des produits alimentaires, le prix moyen à l'importation du ciment a baissé à 64 usd/t contre 65 usd/t, soit une baisse de 1,5%. Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait sont au nombre de 9 dont les 5 premiers sont la Nouvelle-Zélande (40,04% des importations globales), la France (16,5%), l'Argentine (12,5%), la Pologne (9,3%) et l'Uruguay (8,1%).

Pour les huiles alimentaires brutes, la quasi-totalité des quantités importées a été réalisée par six principaux opérateurs dont une société privée qui demeure en première position avec 56,25% de la quantité totale importée.

En matière d'importation de sucre roux, cette même société privée est demeurée dominante en assurant 83,69% du total importé. Quant au sucre blanc, il est à noter qu'une proportion de 66,6% de la totalité des quantités importées a été réalisée par 10 entreprises privées. Concernant le café non torréfié, les principaux

importateurs sont au nombre de sept avec 36,67% du total des importations.

# Bananes et pommes : 167 millions de dollars d'importations

Sur les huit premiers mois de 2016, il a été importé pour 116,7 millions usd de bananes (contre 120 millions usd sur la même période de 2015), et pour 50,2 millions usd de pommes (contre 80 millions usd).

La facture a été de 31,6 millions usd pour les amandes (contre 27,3 millions usd), de 16,9 millions usd de raisins secs (contre 20,8 millions usd) et de 4,7 millions usd d'abricots secs (contre 6,1 millions usd), alors que les importations des pruneaux secs se sont chiffrées à 9,9 millions usd (contre 10,40 millions usd). Il est, par ailleurs, constaté que la facture de l'ail importé est passée à 14,4 millions usd (contre 9,4 millions usd).

# Importations de lait : Baisse de plus de 25% de la facture

### Source: El Moudjahid

La facture d'importation de lait a reculé à 798,6 millions de dollars (usd) sur les dix premiers mois de 2016, contre 1,07 milliard usd à la même période de 2015, soit une baisse de 25,45%, a appris l'APS auprès des Douanes. De janvier à octobre, les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont également reculé pour s'établir à 324.206 tonnes contre 364.531 tonnes, soit une réduction de près de 11,06 % entre les deux périodes de comparaison, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Cette réduction de la facture d'importation s'explique non seulement par le recul des quantités importées mais aussi par la chute des prix à l'importation par l'Algérie de cette denrée alimentaire. Durant les huit premiers mois 2016, le prix moyen à l'importation par l'Algérie des poudres de lait s'est établi 2.302 usd/t contre 2.921 usd/t sur la même période de 2015, en baisse de plus de 21%. Même tendance baissière pour les matières grasses de lait dont le prix moyen à l'importation s'est réduit à 3.786 usd/t contre 4.011 usd/t (-5,6%). En 2015, la facture d'importation du lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières, avait déjà reculé à 1,04 milliard de dollars (372.252 tonnes) contre 1,91 milliard usd en 2014 (395.898 tonnes). Afin de réduire les importations de ce produit subventionné et de promouvoir la filière lait, des mesures avaient été décidées par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant l'investissement, avec l'objectif de baisser les importations de la poudre de lait de 50% à l'horizon 2019.

Le gouvernement a ainsi décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA (contre 46 DA auparavant), se répartissant entre 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'État, contre, respectivement, 34 DA et 12 DA auparavant. En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé). D'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait. Il s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et

concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages).

Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes. Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «R'fig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

# <u>Port commercial d'El Hamdania : Les</u> travaux seront lancés en mars 2017

#### Source : Le Soir d'Algérie

Des instructions fermes ont été données par le ministre des Transports et des Travaux publics aux responsables en charge de l'extension et de la mise en forme de la plateforme portuaire au niveau du grand môle. C'était hier lors d'une visite effectuée par M. Boudjemaâ Talai au niveau du port d'Alger.

C'est la troisième visite qu'effectue M. Boudjemaâ Talai au port d'Alger depuis sa nomination à la tête du département des transports. En effet, la visite effectuée hier, lui a permis de constater l'état d'avancement d'extension du grand môle pour qu'il soit conforme aux standards internationaux. Le grand môle du port d'Alger, faut- il le rappeler est géré sous forme de concession par l'entreprise émiratie DPWorld. Cette visite lui a permis également de procéder à une inspection des espaces portuaires et de la structure en charge de la vérification des marchandises par scanner. Le ministre s'est rendu au guichet numérique unique dont il a relevé l'importance dans le traitement des

informations grâce à une plateforme intégrée assurant une interconnectivité entre l'entreprise portuaire d'Alger et les autres intervenants dans le secteur du transport maritime. Il a insisté sur la nécessité de moderniser la plateforme informatique pour répondre aux normes internationales de gestion des ports, appelant à engager une expertise pour évaluer l'état actuel de cette plateforme.

Ce projet, qui sera lancé dans un mois, devra permettre un gain de temps dans le traitement des informations, une fluidification du trafic des navires et par voie de conséquence, la réduction des coûts de la marchandise. Le ministre des Transports a saisi sa rencontre avec la presse pour annoncer que deux projets similaires seront réalisés au niveau des ports de Skikda et d'Oran avant leur généralisation aux autres ports du pays.

Le ministre a également assisté à la première mise en exploitation de deux nouveaux scanners conteneurs mobiles. Il a conclu en déclarant que «les travaux de réalisation du port Centre d'El Hamdania (Cherchell) seraient lancés vers la fin du premier trimestre 2017. Pour rappel, les études APD ont été confiées à un groupement algéro-coréen constitué du Laboratoire des études maritimes (LEM) et du consortium sud-coréen Yuhill-Yooshin. En janvier 2016, un protocole d'accord portant réalisation du nouveau port avait été signé entre le Groupe public national des services portuaires et deux compagnies chinoises. L'accord stipule la création d'une société de droit algérien composée du Groupe public des services portuaires et des compagnies chinoises CSCEC (China state construction corporation) et CHEC (China harbour engineering company).

# <u>Une amélioration de près de 6% des</u> recettes fiscales à fin septembre 2016

#### Source: APS

Les recettes fiscales ont atteint environ 1.600 milliards DA à fin septembre dernier, soit une progression de près de 6% par rapport à la même période de 2015, a indiqué dimanche à Alger le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi.

"Nous avons enregistré une amélioration de près de 6% des recettes fiscales jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 par rapport à la même période de l'année 2015" at-il dit à la presse en marge du lancement du système de télédeclaration et du télépaiement des impôts et des taxes "Jibaya'tic".

"Nous souhaitons que cette amélioration se poursuivra à la fin de l'année pour atteindre 10 ou 11% par rapport à l'année passée, comme objectif tracé dans la loi de finances (LF) 2016", a ajouté M. Baba Ammi.

Le ministre a précisé que la Direction générale des impôts (DGI) prend des mesures quotidiennes à l'adresse des récalcitrants pour améliorer progressivement les recouvrements fiscaux à travers un programme pour renforcer le contrôle.

M. Baba Ammi a, par ailleurs, souligné que le ministère examine avec les banques la possibilité de lancer de nouveaux produits bancaires sans intérêts, mais avec des marges bénéficiaires.

Le ministère étudie également le lancement d'un emprunt obligataire sans intérêt mais avec des marges indexées sur le taux de croissance économique, a-t-il ajouté.

# Angem: 775 734 bénéficiaires de microcrédits au 30 septembre

## Source : Algérie Eco

L'Agence nationale de gestion de microcrédits (Angem) vient de rendre public son bilan des 9 mois de 2016. Ce dernier révèle qu'au total "775734 personnes ont bénéficié de microcrédits pour la réalisation de leurs projets d'activités et ce depuis sa création en 2005 jusqu'au 30 septembre 2016".

Près de 481874 ont été crédits octroyés aux Femmes et 293563 crédits octroyés aux Hommes. Le nombre d'emploi créés durant cette période a atteint quant à lui 1163158 postes alors que 242639 personnes ont bénéficié des services non financiers.

Pour rappel, la ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, avait déclaré à Alger que «l'Agence nationale de gestion du microcrédits (Angem) a permis la création de plus d'un million d'emplois à l'échelle nationale en l'espace de dix ans".

Selon les responsables, l'activité de l'agence "s'intensifiera durant les années à venir par le renforcement des capacités humaines et administratives et grâce à la dynamique des jeunes cadres et aux divers moyens technologiques". Un programme ambitieux a été arrêté par l'agence outre les programmes des entreprises spécialisées dans la création d'activités économiques susceptibles de contribuer efficacement à la relance de la dynamique à travers le pays".

Selon les professionnels, la création de l'Angem tendait à réaliser le «progrès social» à travers une activité économique et grâce à la formule d'aide et d'accompagnement qui repose essentiellement sur le «compter sur soi» et l'esprit d'entreprenariat et l'initiative individuelle.

En effet, le rôle de l'agence consiste à fournir des prestations financières et non financières en adéquation avec les besoins des différentes catégories de la société dont celles sans revenus ou à faibles revenus ou les sans emploi et ceux activant dans le secteur parallèle.

# Rencontres cinématographiques de H-Messaoud: Booster l'investissement dans le cinéma

#### Source: Transaction d'Algérie

Les 1ères rencontres cinématographiques de Hassi-Messaoud (18-22 décembre) constituent une initiative culturelle pionnière dans le Sud du pays, appelée à booster l'investissement privé dans le domaine du cinéma en Algérie, a affirmé le coordinateur général de cette manifestation culturelle.

Ce "nouveau-né" qu'abrite la capitale de l'industrie pétrolière pourra être une véritable locomotive susceptible d'encourager et de motiver le secteur privé en Algérie à s'investir dans la production cinématographique, a souligné Hassan Benzerari, en marge de la cérémonie inaugurale. De son côté, le cinéaste algérien Ahmed Rachedi a estimé que la présélection de dix films arabes aux Oscar 2017, dans la catégorie "Meilleur film étranger", est une "distinction" pour le cinéma arabe, ajoutant que la coproduction revêt une grande importance dans la promotion de

l'activité cinématographique dans le monde arabe, en tant que moyen d'expression de sa réalité, de ses préoccupations et de ses douleurs. La cérémonie inaugurale, tenue dimanche soir à la base du 5 juillet 1962 de l'entreprise nationale des Grands Travaux Pétroliers (GTP), s'est déroulée en présence du ministre de la Culture, Azzsedine Mihoubi, et de plusieurs figures du cinéma algérien et arabe, à l'instar de Chafia Boudraâ, Abdenour Chellouche, Badis Fodala, Nawel Zaâtar, Bahia Rachedi (Algérie), et Khaled Abol Naga et Tarek Abdelaziz (Egypte), Suzan Najm Aldeen (Syrie), Anahid Fayadh (Jordanie) et Lotfi Abdelli (Tunisie). Des remises de trophées symboliques en l'honneur dÆartistes participants ont maqué la soirée d'ouverture de ces 1ères rencontres cinématographiques, qui été aussi l'occasion de projeter un court-métrage tunisien "Ghesra", réalisé par Djamil Nadjar. Les dix films arabes présélectionnés aux oscars 2017 dans la catégorie "Meilleur film étranger" seront projetés durant ces 1ères rencontres cinématographiques de Hassi-Messaoud, selon les organisateurs. Il s'agit, entre autres oeuvres, du film algérien "Le Puits" de Lotfi Bouchouchi, "Le classico" de l'Irakien Mustapha Halkawt, "Ichtibak" de l'Egyptien Mohamed Dyab, "3.000 nuits" de la Palestinienne May Masri, "Kethir Kabir" du Libanais Merjane Bouchava et "Barka Toukabilou Barka" du Saoudien Mahmoud Sebbagh, a précisé à l'APS Faycal Chibani, le chargé de communication de cette manifestation. Les films algériens "Zabana" de Said Ould Khelifa, "Lotfi" d'Ahmed Rachedi, "Hors la loi" de Rachid Bouchareb, "L'envers du miroir" de Nadia Laâbidi, "Harraga Blues" de Moussa Haddad, "Patrouille à l'Est" de Amar Laskri, ainsi que " lÆAlgérie vue de ciel de Yann Arthus-Bertrand et de Yazid Tizi, sont d'autres films dont la projection est prévue à l'occasion de ces journées, at-il ajouté. Selon M. Chibani, des rencontres-débats animées par des réalisateurs et des professionnels sont prévues à l'issue des projections, en plus de trois ateliers de formation sur l'mage, la critique cinématographique et l'infographie, destinés aux jeunes cinéphiles et réalisateurs amateurs. Des projections sont aussi programmées par le Centre national du cinéma audiovisuel (CNCA) à travers les communes de Hassi-Messaoud, Ouargla, Touggourt, Zaouia El-Abidia et Tebesbest dans le cadre de cette manifestation culturelle organisée par l'association "Lumières" avec le concours de différents partenaires, dont des hommes d'affaires locaux et des entreprises privées, en collaboration avec les collectivités locales.

# **COMMERCE**

<u>Téléphonie: La 4G de Ooredoo bientôt</u> disponible dans 31 wilaya

Source: Le Quotidien d'Oran

Après les trois premières wilayas obligatoires, Tlemcen, Tizi-Ouzou et Bechar, Ooredoo va lancer ses services 4G dans 28 wilayas, indique un communiqué de l'opérateur. Ooredoo vient d'obtenir le feu vert de l' ARPT (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications) pour le déploiement de son réseau de téléphonie mobile de 4ème génération dans 28 wilayas supplémentaires : Alger, Oran, Constantine, Sétif, Ouargla, Djelfa, Biskra, Ghardaïa, Adrar, Boumerdès, Bejaia, Blida, Annaba, Tipasa, Sidi Bel-Abbès, Bouira, Chlef, Batna, Bordj Bou-Arréridj, Médéa, Mascara, M'sila, Tiaret, Skikda, Aïn-Defla, Mostaganem, Relizane et Aïn-Témouchent.

«Prochainement, les clients Ooredoo de ces 28 wilayas pourront bénéficier du réseau performant et des services à la pointe de la technologie de Ooredoo, innovateur technologique qui place la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations», annonce encore le communiqué de Ooredoo.

Pour sa part, l'ARPT a également précisé dans un communiqué publié sur son site web que «le constat effectué» sur les installations de Ooredoo par des «équipes techniques de l'Autorité de régulation», mené «contradictoirement avec celles de l'opérateur, a fait en effet ressortir que celui-ci a satisfait, au titre de la première année, ses obligations minimales de couverture et de qualité de service dans les wilayas obligatoires suivantes : Tizi Ouzou, Tlemcen et Bechar».

Ce constat ouvre le droit à Ooredoo «de se déployer dans les wilayas supplémentaires de la première année, citées plus haut, conformément à son cahier des charges relatif à l'établissement et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications de quatrième génération (4G)», poursuit le régulateur.

# **TRANSACTIONS & CONTRATS**

<u>Crédit à la consommation-véhicules:</u> convention entre Al Salam Bank et TMC

**Source: Maghreb Emergent** 

La banque Al Salam Bank-Algeria et la société privée CIMA, représentante de la société Tahkout manufacturing company (TMC), ont signé lundi à Alger un accord pour l'acquisition, par les particuliers, des véhicules de marque Hyundai fabriqués localement par TMC.

Cet accord de partenariat a été signé par le directeur général d'Al Salam Bank-Algeria, Nasser Hideur, et le Pdg de CIMA, Mahieddine Tahkout, a indiqué un communiqué d'Al Salam Bank-Algeria.

Il a pour objectif de répondre aux attentes des particuliers désireux d'acquérir un véhicule touristique de marque Hyundai produit par TCM, et ce, conformément aux préceptes de la Shari'a, précise cette banque privée.

Il vise également "le développement et la promotion de la production nationale", note-t-elle

Avec la réintroduction du crédit à la consommation en 2015, Al Salam Bank-Algeria précise avoir lancé son financement baptisé "Al Salam Taysir" qui offre la possibilité aux particuliers d'acquérir un bien mobilier produit ou assemblé en Algérie.

Certifié "Sharia compatible" par le comité sharia de la banque, "Al Salam Taysir" est proposé selon le mode de financement "Bai Bi Takssit" (vente par facilité).

Ce produit financier "aide le consommateur algérien détenteur ou pas d'un compte au niveau d'Al Salam Bank-Algeria à s'équiper à des prix et à des délais très concurrentiels", ajoute la même source.

Pour rappel, la Sarl CIMA avait signé, en novembre dernier, des conventions de financements bancaire pour l'acquisition des produits Hyundai produit par TCM, et ce, avec la Banque nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit populaire d'Algérie (CPA).

Pour rappel, l'usine d'assemblage et de montage de véhicules de marque Hyundai à Tiaret avait été inaugurée en octobre dernier avec une capacité de production de 60.000 unités pour la première année d'activité.

Cette capacité devrait passer à 100.000 unités à partir de la deuxième année.

Huit (8) modèles de véhicules sortiront des trois lignes de montage de l'usine dont Elantra, Santa Fe, i10, i20 et Accent RB.

#### **REGIONS**

# Extension du tramway de Constantine : Un projet phare

#### Source: El Moudjahid

Projet phare par excellence de l'année 2016, l'extension en cours de la ligne de tramway de Constantine reliera l'antique Cirta à la nouvelle ville Ali-Mendjeli et «connectera» les quatre universités de la capitale de l'Est, «début 2019».

Très attendue par la population d'Ali-Mendjeli, une méga-cité abritant près de 500.000 habitants, l'extension de la ligne de tramway, qui compte pas moins de 12 stations, renforcera la desserte des universités de Constantine : l'Université des sciences islamiques Émir-Abdelkader, l'Université des frères Mentouri, l'Université III et l'Université II Abdelhamid-Mehri. Étudiante en sciences médicales à l'Université III, Manel, 21 ans, attend avec «impatience» la mise en service de la future ligne du tramway qui permettra, at-elle dit, un «gain de temps appréciable». De même que ce projet rendra un «service énorme» à toute la population constantinoise en reliant le chef-lieu de la wilaya à la nouvelle ville Ali-Mendjeli, et réduira «considérablement» le nombre de bus affectés au transport d'étudiants, selon M. Mahfoudh Dasri. directeur régional de l'EMA (Entreprise métro d'Alger), maître d'ouvrage. Les travaux de réalisation de cette extension entre la cité Zouaghi-Slimane et la nouvelle ville Ali-Mendjeli devront durer 35 mois, et se trouvent actuellement dans «une phase avancée», a-t-il expliqué.

#### Les travaux de terrassement, un chantier qui avance

Dans le projet d'extension du tramway de Constantine, les travaux de terrassement de la partie périurbaine, située entre le quartier de Zouaghi-Slimane et l'entrée de la nouvelle ville Ali-Mendjeli, sur une distance de 7 km, ont été «entamés il y a 6 mois», a souligné à l'APS, M. Dasri. Le chantier de déviation des réseaux a atteint plus de «90% pour le gaz et l'électricité», et «plus de 70% pour le téléphone», selon lui. Affirmant que ces actions ont été menées en «coordination» avec les entreprises concernées, M. Dasri a précisé, dans cette optique, que la déviation des canalisations d'eau et d'assainissement sera «entamée incessamment», pour pouvoir lancer l'élaboration de la plate-forme du tramway s'étendant sur un linéaire de 10,35 km.

Il s'agit d'intervenir sur une conduite d'eau principale, «une canalisation en fonte de 6 km et 50 cm de diamètre», reliant la cité Zouaghi à la nouvelle ville Ali-Mendjeli. Une fois les déviations achevées, les travaux «avanceront» davantage, selon le même responsable, précisant que l'enveloppe financière initialement allouée au projet a été revue à la baisse, passant ainsi de «34,7 milliards DA à 28 milliards DA», expliquant cela par des «contraintes budgétaires».

Le projet a été confié à un consortium composé du groupement français Alstom, chargé de la (mise en place des installations électriques), la firme espagnole Corsan Corviam (réalisation de la plate-forme) et du groupe algérien Cosider (construction des ouvrages d'art).

### Un nouveau plan de circulation en « maturation »

Début 2017, plusieurs chantiers inhérents à la concrétisation de la future ligne de tramway vont «perturber» le trafic routier routinier de la nouvelle ville Ali-Mendjeli, avec le lancement des travaux de «deux

trémies» au niveau de cette méga-cité, la première à l'entrée du boulevard de l'ALN et la seconde au niveau du boulevard secondaire, souligne le directeur régional de l'EMA. Cela, en plus de la construction d'un «pont supérieur» à l'intérieur de cette nouvelle agglomération, ajoute-t-il. Un nouveau plan de circulation dans la nouvelle ville Ali-Mendjeli est en «maturation», a-t-on précisé. Des bus relieront, à cet effet, les différentes unités de voisinage (UV), alors que le transport interurbain sera assuré par le tramway. Une fois l'extension achevée, le tramway de Constantine comptabilisera 22 stations et s'étendra sur un linéaire de près de 18,5 km. Il verra également l'affectation de 24 nouvelles rames, fabriquées par Cital-Annaba, société nationale spécialisée dans l'assemblage et la maintenance des tramways. Ces nouvelles rames viendront s'additionner aux 27, déjà existantes, mises à la disposition de la ligne de tramway Benabdelmalek-Zouaghi, d'une longueur de 8,1 km.